



Le Saint-Siège

**ADDRESS OF HIS HOLINESS JOHN PAUL II
TO H.E. Mr. MICHAEL C. TATE
NEW AMBASSADOR OF AUSTRALIA
TO THE HOLY SEE***

Thursday, 13 January 1994

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux de recevoir aujourd'hui les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Australie près le Saint-Siège. Votre présence ici, qui est la bienvenue, m'offre l'occasion de réaffirmer mes sentiments d'estime pour votre nation et mon affection pour tout le peuple. Je voudrais vous demander de bien vouloir assurer le gouvernement de mes meilleurs vœux pour la paix et la prospérité de l'Australie et transmettre à S.E. le Gouverneur-Général et au Premier Ministre, mes salutations cordiales.

Je suis profondément attristé par les nouvelles des souffrances et des pertes causées par les incendies dans l'État de Nouvelles Galles du Sud. Je continuerai à prier pour tous ceux qui sont touchés par cette immense tragédie, en demandant en particulier à Dieu de protéger les pompiers et les volontaires qui, dans une solidarité véritable et concrète, ont travaillé si dur pour protéger les vies et les biens de leurs concitoyens.

2. C'est en servant toujours plus généreusement la cause de la justice, de la paix et de la réconciliation, à la fois à l'intérieur de ses frontières nationales et à l'extérieur, que l'Australie peut accomplir cette «grande mission» et cette «capacité immense au bien» à laquelle j'ai rendu hommage au cours de ma Visite pastorale en 1986 (Discours à l'aéroport de Fairbairn, 24 novembre 1986, n 4). La dignité de tout homme et de toute femme, que l'Église proclame inlassablement, constitue aussi un principe fondamental des aspirations démocratiques de votre société. «Nous parlons, disais-je dans mon discours au Parlement à Canberra en 1986, un même langage de respect de la personne humaine» (Discours au Parlement, 24 novembre 1986, n 3). C'est cela qui constitue le fondement de notre coopération et de nos relations cordiales.

3. Une conviction partagée en ce qui concerne la dignité humaine et les droits de chaque personne est le fondement sûr sur lequel on peut bâtir une société véritablement juste et cohérente. Comme l'affirme la Constitution pastorale du deuxième Concile du Vatican, sur l'Église dans le monde de ce temps, «l'ordre social et son progrès doivent toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse» (*Gaudium et spes*, n. 26). Dans une démocratie, la reconnaissance de la dignité inaliénable et de la destinée transcendante de tout individu doit guider les citoyens dans l'usage qu'ils font de leur liberté, les aidant ainsi à empêcher la liberté de devenir un prétexte à une licence arbitraire. Sans un tel garde-fou, la voie serait ouverte à une tyrannie de la majorité – ou de ceux qui sauraient manipuler la majorité – car «une démocratie sans valeur se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois, comme le montre l'histoire» (*Centesimus annus*, 46). Le dévouement renouvelé des Australiens pour le bien commun, dans la fidélité aux idéaux de leur héritage démocratique, les aidera à s'assurer que, dans la vie de la nation, la mesure du bon gouvernement se trouve dans des principes tels que la vérité, l'impartialité, la solidarité et le respect des droits de tous (Cf *Veritatis splendor*, n.101)

4. Dans le domaine des relations internationales, l'opposition de l'Australie aux conflits armés comme moyen pour résoudre les litiges entre nations, est un point de référence important pour les efforts que fait la Communauté internationale afin de répondre aux défis de tensions ethniques et politiques non-résolues. L'interdépendance des nations et de régions entières du globe, est une caractéristique importante de la situation mondiale actuelle, dans laquelle le développement et la paix de chacun dépendent du bien-être de tous. Le développement est un droit pour tous: tous les hommes ont le droit de s'asseoir à la table des ressources mondiales. Ce principe constitue, pour les croyants et tous les hommes de bonne volonté, une injonction à une solidarité toujours plus profonde, et un encouragement à aider les nations moins prospères dans les efforts qu'elles font pour réaliser un progrès authentique.

5. Je remarque avec appréciation la mention que vous faites de la préoccupation de l'Australie en ce qui concerne les droits et les besoins de ses propres peuples autochtones, et celle de l'ouverture de votre pays à la réinsertion des réfugiés étrangers. Aucun individu ne doit être considéré comme un simple objet d'assistance. Tout être humain est le sujet de droits et de devoirs réels. La capacité d'un peuple à agir pour son propre compte doit être protégée et mise en valeur. En particulier, la tragédie des réfugiés est aujourd'hui de plus en plus ressentie comme une atteinte à la dignité humaine essentielle (cf. Conseil pontifical «*Cor Unum*» et Conseil pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement, *Les réfugiés: Un défi à la solidarité*, 1992, n. 11, 35) et dans le forum international, le Saint-Siège est heureux de voir que les efforts qu'il fait pour ranimer un intérêt parfois languissant en faveur de la situation critique des réfugiés dans le monde, sont soutenus ou trouvent un parallèle chez d'autres gouvernements ou agences internationales. J'exprime avec joie l'appréciation de l'Église pour les efforts faits par l'Australie pour stimuler l'aide et la solidarité internationales envers les personnes contraintes à

l'exil.

6. La référence que vous avez faite à la servante de Dieu Mary MacKillop nous rappelle que sa vie et son œuvre sont un parfait exemple de l'engagement traditionnel des catholiques australiens en faveur du bien-être de leur pays. Grâce à la garantie de la liberté religieuse inscrite dans les lois de votre nation, l'Église a pu se dévouer largement aux œuvres d'éducation, de santé et autres formes de service social. La foi religieuse n'engendre pas une théorie d'organisation sociale, mais offre un fondement et une motivation aux actes de solidarité, particulièrement à l'égard des pauvres et des personnes sans défense et pour la promotion de la justice, y compris la juste distribution des ressources (Centesimus annus, n.57). «La foi religieuse, en amenant l'homme à comprendre son humanité d'une manière nouvelle, le conduit à se retrouver, par le don sincère de soi, profondément solidaire des autres hommes... La foi religieuse rapproche et unit les hommes... les rend plus attentifs, plus responsables, plus généreux dans leur service du bien commun» (Message pour la Journée mondiale de la Paix 1988, n.3). La communauté catholique en Australie reste fermement engagée en faveur du développement et du progrès d'une société qui reconnaît, défend et promeut la dignité de chaque personne et la valeur de chaque vie humaine. Mon vif souhait et ma prière sont que l'Australie continue à bénéficier de la vision spirituelle et des énergies de ses habitants dans un contexte d'harmonie et de respect mutuel entre ses citoyens.

Excellence, au cours de votre séjour comme Ambassadeur de votre pays, les différents dicastères du Saint-Siège vous aideront afin de vous soulager de vos lourdes tâches. J'offre mes vœux personnels pour les efforts que vous ferez afin de continuer à bâtir sur les relations tout à fait positives qui existent déjà entre l'Australie et le Saint-Siège, et j'invoque sur vous et les personnes qui vous sont chères, d'abondantes Bénédictions divines.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.4 p.6.*

© Copyright 1994 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana